

ANNEXE

AU

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle

Marques de fabrique,
de commerce ou de service
Enregistrements de marques, Inscriptions au registre spécial

Brevets d'invention
Délivrances de brevets d'invention, Inscriptions au registre spécial

Dessins et modèles
Enregistrements de dessins et modèles, Inscriptions au registre spécial

AVERTISSEMENT

L'attention du Pôle de la Propriété Industrielle a été attirée à plusieurs reprises sur les agissements de certaines sociétés privées étrangères qui adressent aux titulaires de marques, de dessins et modèles ou de brevets d'invention, un courrier leur proposant d'assurer, moyennant rémunération, la publication de leurs dépôts ou de leurs enregistrements.

Le Pôle de la Propriété Industrielle n'a aucune attache avec ces sociétés. Ces dernières se procurent, directement, les coordonnées des déposants au Bulletin Officiel de la Propriété industrielle de Monaco.

Pareillement, la publication des dépôts et des enregistrements qui relèvent de la compétence exclusive de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO) ou de l'Office Européen des Brevets (OEB) est effectuée par ces seuls organismes, sans qu'aucun paiement supplémentaire ne soit demandé en contrepartie.

Le Pôle de la Propriété Industrielle tient donc à mettre en garde les déposants sur l'inutilité de toute autre publication, dépourvue de tout effet juridique et n'ayant qu'un caractère exclusivement publicitaire.

TABLE DES MATIÈRES

Normes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Extrait de la norme ST.60 de l'OMPI.....	4
Extrait de la norme ST.9 de l'OMPI.....	5
Extrait de la norme ST.80 de l'OMPI.....	6
Extrait de la norme ST.3 de l'OMPI.....	7

Marques de fabrique, de commerce ou de service

Marques enregistrées	9
Marques renouvelées	10

Brevets d'invention

Inscriptions au registre spécial	12
--	----

Extrait de la norme ST.60 de l'OMPI relative aux données bibliographiques concernant les marques

Les codes ci-après sont utilisés dans le bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques suivant la norme internationale. Les codes sont indiqués entre crochets en amont des données correspondantes.

[100] Données concernant l'enregistrement/le renouvellement

[111] Numéro d'ordre de l'enregistrement.

[151] Date de l'enregistrement.

[156] Date du renouvellement.

[200] Demande

[210] Numéro d'ordre de la demande.

[220] Date de dépôt de la demande.

[300] Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'ancienneté ou à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

[310] Numéro d'ordre attribué à la première demande.

[320] Date de dépôt de la première demande.

[330] Code selon la norme ST.3 de l'OMPI, permettant d'identifier l'office national ou régional auprès duquel la première demande a été déposée ou l'organisation auprès de laquelle la première demande a été déposée.

[500] Informations diverses

[511] Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), liste des produits ou services classés selon cette classification.

[541] Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractères standard.

[546] Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractères non standard.

[571] Description de la marque.

[580] Date de l'inscription de tout type de transaction concernant les demandes d'enregistrement ou les enregistrements (p. ex., changement de titulaire, changement de nom ou d'adresse, renonciation, cessation de la protection).

[591] Informations concernant les couleurs revendiquées.

[700] Informations concernant les parties intéressées par la demande ou l'enregistrement

[732] Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement.

Extrait de la norme ST.9 de l'OMPI relative aux données bibliographiques concernant les brevets

Les codes ci-après sont utilisés dans le bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques suivant la norme internationale. Les codes sont indiqués entre crochets en amont des données correspondantes.

[10] Identification du brevet

- [11] Numéro du brevet, du CCP ou du document de brevet.
- [12] Désignation en clair du type de document.

[20] Données relatives à la demande de brevet

- [21] Numéro(s) attribué(s) à la ou aux demandes.
- [22] Date(s) de dépôt de la ou des demandes.

[30] Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris

- [31] Numéro(s) attribué(s) à la ou aux demandes établissant la priorité.
- [32] Date(s) de dépôt de la ou des demandes établissant la priorité.
- [33] Code de la norme ST.3 de l'OMPI permettant d'identifier l'office national de propriété industrielle qui attribue le numéro de demande établissant la priorité ou l'organisation qui attribue le numéro de demande régionale établissant la priorité; pour les demandes internationales déposées en vertu du PCT, c'est le code "WO" qui doit être utilisé.

[40] Date(s) de mise à la disposition du public

- [45] Date de mise à la disposition du public, par impression ou par un procédé similaire, d'un document de brevet ayant donné lieu à la délivrance d'un titre à la date en question ou avant.

[50] Informations techniques

- [51] Classification internationale des brevets.
- [54] Titre de l'invention.
- [57] Abrégé.

[70] Identification des parties intéressées par le brevet ou le CCP

- [72] Nom(s) de l'(ou des) inventeur(s).
- [73] Nom(s) du (ou des) titulaire(s).

Extrait de la norme ST.80 de l'OMPI relative aux données bibliographiques concernant les dessins et modèles

Les codes ci-après sont utilisés dans le bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques suivant la norme internationale. Les codes sont indiqués entre crochets en amont des données correspondantes.

[10] Données relatives à l'enregistrement ou au renouvellement

[11] Numéro d'ordre de l'enregistrement ou numéro du document de dessin ou modèle.

[15] Date de l'enregistrement/date du renouvellement.

[17] Durée prévue de l'enregistrement ou du renouvellement.

[20] Données relatives à la demande

[21] Numéro d'ordre de la demande.

[22] Date de dépôt de la demande.

[28] Nombre de dessins et modèles industriels compris dans la demande.

[30] Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris

[31] Numéro d'ordre attribué à la demande établissant la priorité.

[32] Date de dépôt de la demande établissant la priorité.

[33] Code à deux lettres, selon la norme ST.3 de l'OMPI, permettant d'identifier l'administration auprès de laquelle a été déposée la demande établissant la priorité.

[50] Informations diverses

[51] Classification internationale pour les dessins et modèles industriels

[54] Désignation du ou des objets ou produits auxquels le dessin ou modèle industriel est destiné ou titre du dessin ou modèle industriel.

[55] Reproduction du dessin ou modèle industriel (par exemple, dessin, photographie) et explications concernant la reproduction.

[57] Description des éléments caractéristiques du dessin ou modèle industriel y compris l'indication des couleurs

[58] Date d'inscription au registre de tout type de modification (p. ex., le changement de titulaire, le changement de nom ou d'adresse, la renonciation à un dépôt international, la cessation de la protection).

[70] Identification des parties intéressées par la demande ou l'enregistrement

[72] Nom du ou des créateurs, s'ils sont connus en tant que tels.

[73] Nom et adresse du ou des titulaires.

Extrait de la norme ST.3 de l'OMPI permettant d'identifier l'office national de propriété industrielle

AD	Andorre	CN	Chine	GR	Grèce
AE	Émirats arabes unis	CO	Colombie	GS	Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud
AF	Afghanistan	CR	Costa Rica	GT	Guatemala
AG	Antigua-et-Barbuda	CU	Cuba	GW	Guinée-Bissau
AI	Anguilla	CV	Cabo Verde	GY	Guyana
AL	Albanie	CW	Curaçao	HK	Hong Kong, Chine
AM	Arménie	CY	Chypre	HN	Honduras
AO	Angola	CZ	Tchéquie	HR	Croatie
AP	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)	DE	Allemagne	HT	Haïti
AR	Argentine	DJ	Djibouti	HU	Hongrie
AT	Autriche	DK	Danemark	IB	Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
AU	Australie	DM	Dominique	ID	Indonésie
AW	Aruba	DO	République dominicaine	IE	Irlande
AZ	Azerbaïdjan	DZ	Algérie	IL	Israël
BA	Bosnie-Herzégovine	EA	Organisation eurasiennne des brevets (OEAB)	IM	Île de Man
BB	Barbade	EC	Équateur	IN	Inde
BD	Bangladesh	EE	Estonie	IQ	Iraq
BE	Belgique	EG	Égypte	IR	Iran (République islamique d')
BF	Burkina Faso	EH	Sahara occidental	IS	Islande
BG	Bulgarie	EM	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	IT	Italie
BH	Bahreïn	EP	Office européen des brevets (OEB)	JE	Jersey
BI	Burundi	ER	Érythrée	JM	Jamaïque
BJ	Bénin	ES	Espagne	JO	Jordanie
BM	Bermudes	ET	Éthiopie	JP	Japon
BN	Brunéi Darussalam	EU	Union européenne	KE	Kenya
BO	Bolivie (État plurinational de)	FI	Finlande	KG	Kirghizistan
BQ	Bonaire, Saint-Eustache et Saba	FJ	Fidji	KH	Cambodge
BR	Brésil	FK	Îles Falkland (Malvinas)	KI	Kiribati
BS	Bahamas	FO	Îles Féroé	KM	Comores
BT	Bhoutan	FR	France	KN	Saint-Kitts-et-Nevis
BV	Île Bouvet	GA	Gabon	KP	République populaire démocratique de Corée
BW	Botswana	GB	Royaume-Uni	KR	République de Corée
BX	Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI)	GC	Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG)	KW	Koweït
BY	Bélarus	GD	Grenade	KY	Îles Caïmanes
BZ	Belize	GE	Géorgie	KZ	Kazakhstan
CA	Canada	GG	Guernesey	LA	République démocratique populaire lao
CD	République démocratique du Congo	GH	Ghana	LB	Liban
CF	République centrafricaine	GI	Gibraltar	LC	Sainte-Lucie
CG	Congo	GL	Groenland	LI	Liechtenstein
CH	Suisse	GM	Gambie	LK	Sri Lanka
CI	Côte d'Ivoire	GN	Guinée	LR	Libéria
CK	Îles Cook	GQ	Guinée équatoriale	LS	Lesotho
CL	Chili			LT	Lituanie
CM	Cameroun			LU	Luxembourg

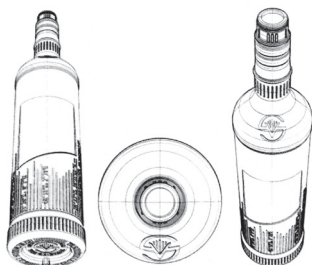
LV	Lettonie	PK	Pakistan	TH	Thaïlande
LY	Libye	PL	Pologne	TJ	Tadjikistan
MA	Maroc	PT	Portugal	TL	Timor-Leste
MC	Monaco	PW	Palaos	TM	Turkménistan
MD	République de Moldova	PY	Paraguay	TN	Tunisie
ME	Monténégro	QA	Qatar	TO	Tonga
MG	Madagascar	QZ	Office communautaire des variétés végétales (Union européenne) (OCVV)	TR	Turquie
MK	Macédoine du Nord	RO	Roumanie	TT	Trinité-et-Tobago
ML	Mali	RS	Serbie	TV	Tuvalu
MM	Myanmar	RU	Fédération de Russie	TW	Province chinoise de Taiwan
MN	Mongolie	RW	Rwanda	TZ	République-Unie de Tanzanie
MO	Macao, Chine	SA	Arabie saoudite	UA	Ukraine
MP	Îles Mariannes du Nord	SB	Îles Salomon	UG	Ouganda
MR	Mauritanie	SC	Seychelles	US	États-Unis d'Amérique
MS	Montserrat	SD	Soudan	UY	Uruguay
MT	Malte	SE	Suède	UZ	Ouzbékistan
MU	Maurice	SG	Singapour	VA	Saint-Siège
MV	Maldives	SH	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	VC	Saint-Vincent-et-les Grenadines
MW	Malawi	SI	Slovénie	VE	Venezuela (République bolivarienne du)
MX	Mexique	SK	Slovaquie	VG	Îles Vierges britanniques
MY	Malaisie	SL	Sierra Leone	VN	Viet Nam
MZ	Mozambique	SM	Saint-Marin	VU	Vanuatu
NA	Namibie	SN	Sénégal	WO	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
NE	Niger	SO	Somalie	WS	Samoa
NG	Nigéria	SR	Suriname	XN	Institut nordique des brevets (INB)
NI	Nicaragua	SS	Soudan du Sud	XU	Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
NL	Pays-Bas	ST	Sao Tomé-et-Principe	XV	Institut des brevets de Visegrade (VPI)
NO	Norvège	SV	El Salvador	YE	Yémen
NP	Népal	SX	Saint-Martin (partie néerlandaise)	ZA	Afrique du Sud
NR	Nauru	SY	République arabe syrienne	ZM	Zambie
NZ	Nouvelle-Zélande	SZ	Eswatini (l')	ZW	Zimbabwe
OA	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	TC	Îles Turks et Caïques		
OM	Oman	TD	Tchad		
PA	Panama	TG	Togo		
PE	Pérou				
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée				
PH	Philippines				

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE ENREGISTRÉES

[111] 23.00442
[151] 04/09/2023
[210] 38250
[220] 03/08/2023

[732] Société ST 1 IP S.A.R.L.
avenue Reverdil 14,
1260 NYON
(Suisse)

[546]



[571] Bouteille ronde 3D éléments en relief/Bas lignes verticales de différentes longueurs et coordonnées géographiques de 10 villes du monde/Centre creux à l'intérieur pour emplacement étiquette/Epaules & socle de la bouteille, lettres gravées SV.

[511] **Classe 33** : Boissons alcoolisées (à l'exception des bières) ; spiritueux ; vodka ; boissons à base de vodka.

[111] 23.00443
[151] 08/09/2023
[210] 38244
[220] 28/07/2023

[732] Société BUZZBALLZ, LLC (DBA, SOUTHERN CHAMPION)
2114 McDaniel Drive
75006 CARROLLTON- Etat du Texas
(États-Unis d'Amérique)

[541]

PARTYBALLZ

[511] **Classe 32** : Bière blonde ; bière ale ; bière stout ; bière porter ; bières à base de malt ; bières artisanales ; bières aromatisées ; bière de malt ; bière claire ; bière de blé ; cocktails à base de bière ; bière aromatisée aux fruits ; cocktail de fruits ; cocktails sans alcool ; boissons sans alcool aromatisées à la bière.

Classe 33 : Boissons alcoolisées à l'exception des bières ; boissons maltées et aromatisées à l'exception des bières ; boissons alcoolisées, en particulier boissons alcoolisées mixtes ou vin, tels que le rhum et le cola, gin et tonic, vodka tonic, vermouth, whisky amer, cosmopolitain, Manhattan, mojito, vin rouge, vin blanc, vin rosé, scotch et eau, scotch et soda, margaritas, et autre boissons alcoolisées mixtes ; cocktails alcoolisés mixtes ; boissons alcoolisées, en particulier boissons à base de spiritueux ; boissons alcoolisées maltées à l'exception des bières ; boissons alcoolisées maltées, brassées et aromatisées à l'exception des bières ; cocktails à base de malt ; boissons alcoolisées prêtes à consommer à l'exception de celles à base de bière ; boissons alcoolisées contenant des fruits ; vin ; vin de fruits ; spiritueux ; boissons alcoolisées contenant de la glace ou du sorbet.

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE RENOUVELÉES

[111] 03.23786
[156] 05/09/2023
[210] 24192
[220] 03/09/2003

[732] Société OSOTSPA PUBLIC COMPANY
LIMITED
348 Ramkhamhaeng Road, Huamak, Bangkoki
10240 BANGKOK
(Thaïlande)

[546]



[511] **Classe 32** : Boissons non alcooliques, boissons de fruits, boissons pour les sportifs, boissons isotoniques, boissons énergétiques et jus de fruits ; sirops, poudres et autres préparations pour faire des boissons non alcooliques, des boissons de fruits, des boissons pour les sportifs, des boissons isotoniques, des boissons énergétiques et des jus de fruits.

[111] 03.23807
[156] 05/09/2023
[210] 24216
[220] 11/09/2003

[732] S.A.M. BIOTHERM
«Le Roc Fleuri»
1, rue du Ténao
98000 MONACO
(Principauté de Monaco)

[541] **DAY CONTROL**

[511] **Classe 3** : Parfums, eaux de toilettes, gels et sels pour le bain et la douche non à usage médical ; savons de toilette ; déodorants corporels ;

cosmétiques notamment crèmes, laits, lotions, gels et poudre pour le visage, le corps et les mains ; laits, gels et huiles de bronzage et après-soleil (cosmétiques) ; produits de maquillage ; shampoings ; gels, mousses, baumes et produits sous la forme d'aérosol pour le coiffage et le soin des cheveux ; laques pour les cheveux ; colorants et produits pour la décoloration des cheveux ; produits pour l'ondulation et la mise en plis des cheveux ; huiles essentielles.

[111] 13.30011
[156] 04/09/2023
[210] 31761
[220] 06/08/2013

[732] Société MATTEL, INC.
333 Continental Boulevard
90245-5012 EL SEGUNDO, Etat de Californie
(États-Unis d'Amérique)

[541] **SCRAMBLE**

[511] **Classe 41** : Education ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles, et en particulier, services de jeux vidéo proposés en ligne.

[111] 14.30251
[156] 05/09/2023
[210] 32012
[220] 11/12/2013

[732] S.A.M. BIOTHERM
«Le Roc Fleuri»
1, rue du Ténao
98000 MONACO
(Principauté de Monaco)

[546]

BLUE THERAPY [LIFT & BLUR]

[511] **Classe 3** : Parfums, eaux de toilette ; gels et sels pour le bain et la douche non à usage médical ; savons de toilette ; déodorants corporels ; cosmétiques notamment crèmes, laits, lotions, gels et poudres pour le visage, le corps et les mains ; laits, gels et huiles de bronzage et après-soleil (cosmétiques) ; produits de maquillage ; shampooings ; gels, mousses, baumes et produits sous la forme d'aérosol pour le coiffage et le soin des cheveux ; laques pour les cheveux ; colorants et produits pour la décoloration des cheveux ; produits pour l'ondulation et la mise en plis des cheveux ; huiles essentielles.

[111] 94.15065

[156] 04/09/2023

[210] 15103

[220] 02/12/1993

[732] Société RELIGIOUS TECHNOLOGY CENTER
1710 Ivar Avenue.
90028 LOS ANGELES, Etat de Californie
(États-Unis d'Amérique)

[541]

HUBBARD

[511] **Classe 16** : Imprimés, périodiques, livres, matériel d'instruction ou d'enseignement, brochures, pamphlets.

Classe 41 : Services d'éducation, d'enseignement, culturels et philosophiques ; services de publication.

Classe 45 : Services religieux et ministériels y compris conseils pastoraux.

INSCRIPTIONS AU REGISTRE SPÉCIAL DES BREVETS D'INVENTION

Changement d'adresse

[45] 06/09/2023 [11] EP3386591



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

